DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE LORIENT
COMMUNE DE LOCMARIA

Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 02/12/2025
Publié le
ID : 056-215601147-20251127-0527112025-DE

Procès-Verbal du Conseil Municipal
Séance du 27 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept novembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Locmaria Belle-Île-en-Mer, s'est réuni publiquement à la salle du conseil municipal après convocation légale, sous la présidence de Dominique ROUSSELOT, Maire de Locmaria.

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 9
Nombre de conseillers votants : 14

Date de convocation : 21 novembre 2025
Date d'affichage et de Publication : 1er décembre 2025

Etaient présents : Marie THUILLIER, Thomas BRON, Réjane CONAN, Anne-France NAUDIN, Rozenn MAHEVO, Aurélie BAUR, Maurice GAULAIN, Edouard BANNET.

Absents excusés ayant remis pouvoir :
- Christophe SAMZUN ayant remis pouvoir à Dominique ROUSSELOT
- Sylvie LE PAN ayant remis pouvoir à Anne-France NAUDIN
- Damien RIBOUCHON ayant remis pouvoir à Maurice GAULAIN
- Yolaine DE CRUZ ayant remis pouvoir à Réjane CONAN
- Marie-José JUGEAU ayant remis pouvoir à Aurélie BAUR

Absent excusé n'ayant pas remis pouvoir : Didier LE GARREC

Secrétaire de séance : Edouard BANNET

--*-*-*-*-*-*

5) DEMANDE D'AVIS SUR LE PROJET DE RACCORDEMENT DE PARCS EOLIENS EN MER (BRETAGNE SUD)

Monsieur le Maire fait part aux conseillers municipaux du courrier reçu en Recommandé avec Accusé de Réception, de la Préfecture du Morbihan, service Mer et Littoral, unité domaine public maritime, en date du 2 octobre 2025 et réceptionné en mairie le 21 octobre 2025. Par ce courrier, Monsieur le Préfet demande aux élus de la commune d'émettre un avis sur le projet de raccordement de parcs éoliens en mer (Bretagne Sud) dit AO5 et sa future extension AO9, concession d'utilisation du domaine public maritime.

CONSIDERANT que le poste électrique en mer, implanté à environ 25 kilomètres de la côte sauvage de Belle-Ile-en-Mer, sera visible depuis plusieurs sites patrimoniaux de l'île, en raison de sa hauteur : 60 mètres au-dessus du niveau de la mer,

CONSIDERANT que cette atteinte au paysage est d'autant plus problématique qu'elle s'ajoutera à celle causée par les éoliennes flottantes situées sur les zones AO5 et AO9, visibles elles aussi depuis l'île,

CONSIDERANT que les paysages maritimes de Belle-Ile ont inspiré de nombreuses œuvres artistiques majeures, mises en valeur par les aménagements touristiques développés par la Communauté de Communes de Belle-Ile-en-Mer,

CONSIDERANT que l'étude d'impact présentée ne permet pas une évaluation suffisante et distincte des impacts environnementaux du projet sur le site Natura 2000 de Belle-Ile-en-Mer,

Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 02/12/2025
Publié le
ID : 056-215601147-20251127-0527112025-DE

CONSIDERANT que cette même étude n'analyse pas de manière satisfaisante les conséquences sur le patrimoine naturel, paysager et culturel de l'île, ni les impacts sur les activités économiques locales, notamment le tourisme et les loisirs,

CONSIDERANT que les conséquences psycho-sociales du projet sur la population résidente à l'année ne sont pas non plus abordées de manière satisfaisante dans le dossier,

CONSIDERANT le courrier du Président de l'Union Française des Pêcheurs Artisans adressé aux quatre maires de Belle-Ile-en-Mer, les élus s'inquiètent d'une insuffisance de concertation avec les pêcheurs, au-delà du Comité Départemental et du Comité Régional des Pêches des Elevages Marins, sur le dossier de demande de concession et tous les autres dossiers préalables à la mise en œuvre du projet éolien Bretagne Sud,

Pour les raisons ci-avant exposées, le conseil municipal émet, par 12 voix pour et 2 voix contre, un avis défavorable au projet de raccordement des parcs éoliens en mer – Bretagne Sud – Concession d'utilisation du domaine public maritime.

Fait et délibéré,
A Locmaria, le 27 novembre 2025.
Le Maire,
Dominique ROUSSELOT

MAIRIE DE LOCMARIA BELLE ILE MORBIHAN

Le Maire,
Dominique ROUSSELOT